

l'idée qu'il pouvait rencontrer Serafina dans l'antichambre me traversa l'esprit. Je me levai et le suivis d'un pas mesuré. J'arrivai à temps pour apercevoir ma fille qui s'enfuyait vers la cuisine. Je criai d'une voix sévère :

— Serafina !

Iginio Curti, qui se dirigeait vers la porte d'entrée, s'arrêta court à ma voix. Je lui dis simplement : « J'appelle ma fille... » et il s'en alla.

*
* *

La scène qui suivit fut brève. Anna Maria était restée dans l'antichambre, n'osant me suivre dans la cuisine où je trouvai ma fille. Je dis avec calme :

— Serafina, le moment est venu de choisir entre ton père et ton séducteur. Qu'as-tu dit tout à l'heure à cet homme ?

Comme elle ne répondait que par des sanglots, je répétai ma question avec une lenteur calculée. Elle redressa sa figure baignée de larmes et murmura d'une voix éteinte :

— Je lui ai juré de l'aimer toujours.

Cette obstination aurait irrité un saint. Je répliquai avec solennité.

— Et moi je jure que je lui donnerai jamais mon consentement. Je jure que si tu épouses cet homme contre ma volonté, je ne te regarderai plus comme ma fille.

— O père, ne jure pas cela !

Je m'en allai, et elle se traina sur mes pas, murmurant toujours la même supplication.

J'ai souvent pensé à cet étrange mélange de larmes et d'obstination qui caractérisait ma fille ; elle m'adorait, je ne pouvais en douter ; mais elle avait engagé sa foi au bouffe, au prix de son propre repos, de son avenir, au prix du repos et de l'avenir de son père ; et elle s'entêtait en vertu de cette promesse. Elle m'aurait tué en pleurant, puis elle serait morte de douleur plutôt que de manquer à son serment. Je connaissais ces pauvres âmes batailleuses qui ont pour arme leur faiblesse : en apparence soumises, elles sont invincibles.

L'amère pensée que je serais obligé de céder commença de hanter mon cerveau. Deux jours plus tard, cette idée se réalisa pour moi sous la forme d'une lettre d'Iginio Curti, qui me disait :

« D'ici à neuf mois votre fille aura vingt et un ans accomplis, et elle sera maîtresse d'elle-même, en vertu des lois civiles de